

PROCÉS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

30 septembre 2023

Convocation du mardi 26 juillet 2023

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. DIMIANI Tony (Adjoint), M. AURIOT Thierry, M. BRUGON Bernard, M. NOEL Vincent, Mme RAVAT Evelyne, Monsieur SAEZ Gildas, Mme SALIN Myriam

Membre Absent :

M. JARZAB Johnny,

Ouverture : 10h00

Secrétaire de séance : Madame Évelyne RAVAT

• **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Madame RAVAT : Le procès-verbal annonce la non-participation de la commune au défilé du comice alors que nous avons participé.

Le Maire : Finalement nous avons trouvé des bénévoles pour réaliser le char donc la commune a été représentée au défilé.

• **CHANGEMENT DES HORAIRES DE LA MAIRIE**

Madame le Maire propose de changer les jours et horaires d'ouverture au public avec comme objectif le maintien de la qualité en proposant des horaires adaptés aux besoins et aux modes de vie des usagers.

Madame le Maire, propose les horaires d'ouverture au public suivants :

Mardi de 9h00 à 12h00 et 16h00 à 18h00

Vendredi de 16h00 à 18h00.

Nouveau horaire de la secrétaire

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h45 à 18h15

Vendredi de 13h45 à 18h15

Vendredi de 9h00 à 11h00 par quinzaine.

Le conseil municipal **ACCEPTE** à l'unanimité la modification des horaires de la mairie

10h15 Arrivé de Monsieur BRUGON Bernard

Les nouveaux horaires commenceront à partir du 6 Novembre 2023.

• **DÉLIBÉRATION TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES.**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1321-1, L.1321-2, L.2224-31 et L.2224-37 permettant le transfert de la compétence de création, entretien et exploitation d'infrastructures de charges nécessaires pour l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, de la commune, à l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, sus réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur son territoire.

Après en avoir délibéré 9 Pour, 0 contre, 0 abstentions, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le transfert, au Département du Loiret, de la compétence « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation de ces infrastructures de charges ;
- Dit que la valeur des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée, mis de plein droit à la disposition du Département à titre gratuit, à la date du transfert de la compétence ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge de véhicules électriques »

Ce transfert de compétence sera effectif à compter de l'adoption d'une délibération concordante par le conseil départemental du Loiret.

- **DÉLIBÉRATION TRANSFERT DE LA POLICE DE LA PUBLICITÉ VERS LES MAIRIES**
 -
- La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et Résilience) prévoit, dans son article 27, la décentralisation de la police de la publicité à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal, après discussion :

APPROUVE à l'unanimité et **DÉCIDE** que la commune garde la compétence de la police de la publicité.

Monsieur SAEZ : On est dans un petit village, sans pollution lumineuse visuelle.

Le Maire : les associations affichent leurs animations sur autorisation.

- **COLIS 2023**

Après discussion le conseil municipal **DECIDE** et **APPROUVE** à l'unanimité :

ESPRIT REVEILLON

REVEILLON SOLO
27 colis solo à 23,70€

REVEILLON DUO
5 colis duo à 31.65€

- **NOEL 2023**

Madame le maire propose,

Cadeaux enfants 30€ par enfants,
Bons d'achat adolescent 20€ par adolescent

Le conseil municipal **APPROUVE** et **ACCEPTE** à l'unanimité.

Madame SALIN : Le nombre d'enfants ?

Réponse : 18 enfants et 13 adolescents.

- **CONVENTION ÉCOLE**

Madame le maire explique :

La mairie de Saint-Maurice sur Milleron a convoqué les mairies d'Aillant sur Milleron et Le Charme pour une réunion école le 30 août dernier. A cette occasion une convention « revisitée » de la convention tripartite de 2015 a été distribuée aux participants. A charge de la lire pour en rediscuter le 27 septembre.

La nouvelle convention réduit le nombre de commission scolaire intercommunale et prévoit le paiement des frais d'école des communes d'Aillant sur Milleron et Le Charme par trimestre. Le 27 septembre les deux communes d'Aillant sur et Le Charme ont refusé de changer la convention de 2015 qui n'avait jamais été respectée par la commune de Saint Maurice sur Aveyron.

Dans cette convention la CSI avait notamment pour but d'estimer les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de l'école et de les faire valider par les communes.

L'absence de réunion de cette commission a débouché sur une augmentation régulière des dépenses et leur mandatation auprès des communes d'Aillant sur Milleron et Le Charme sans qu'elles puissent intervenir pour réduire ces dépenses.

Résultat :

A l'école de Saint Maurice sur Aveyron, la scolarisation de chaque enfant coûte 2000€/an sans différencier les primaires et les maternelles, coût exorbitant au regard de celui de l'école de Châtillon Coligny,

630€ par an pour 1 élève de primaire

1300€ par an pour un 1 élève de maternelle.

Madame le Maire propose donc de solliciter la préfète pour un arbitrage qui pourrait ramener les obligations de la commune en matière de frais d'école à la moyenne Départementale.

Le conseil municipal **APPROUVE** et **ACCEPTE** à l'unanimité.

Madame SALIN : ils ont fermé une classe à la rentrée 2023

Réponse : ils gardent l'ATSEM de la classe fermée pendant 1 an pour la garderie, la cantine et le ménage.

Madame SALIN : 4 femmes de ménage pour 4 classes.

Madame ROBINEAU : certains enfants ne mangent que du pain, il faudrait en réduire l'accès pour que les repas soient consommés.

Monsieur SAEZ : il ne faut pas oublier, que certains enfants sont très difficiles, et qu'ils mangent au moins du pain le midi.

Monsieur SAEZ : pourquoi ne pas mettre un poulailler, des bacs a compost ?

Madame SALIN : aucun personnel ne veut s'en occuper.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

Monument aux Morts :

L'entreprise Depée a été sollicitée pour un devis de rechampissage des lettres gravées.

Il semblerait que le monument est trop abimé pour cette opération.

L'entreprise propose la pose de 5 plaques de granit gravées sur le monument aux morts

4 095.67€ HT

4 914.80€ TTC

Madame RAVAT ; ça ne sera pas très beau.

Madame ROBINEAU : on ne peut pas changer le monument aux Morts.

Monsieur SAEZ ; une personne de Saint Maurice sur Aveyron ou d'un tailleur (graveur) de pierre.

Réponse : la commune va demander d'autres devis.

Parcelle C261 :

Madame ROBINEAU explique que suite à ses courriers envoyés le 25 juillet 2023, a propos de l'entretien de la parcelle C261 entre l'étang et la D41,

la commune a reçu une réponse par mail,

Les propriétaires désirent donner la parcelle à la commune.

La commune va recontacter Les propriétaires.

La parcelle 261C fait 500 m².

Fermeture cimetière :

Des allers et venues ont lieu dans le cimetière jour et nuit.

Faut-il le fermer le soir ? le Week-end ?

Qui serait d'accord pour fermer le cimetière le soir ?

Qui ouvre le cimetière le matin ?

Qui s'occupe des ouvertures et fermetures les week-ends ?

Monsieur SAEZ : il faudrait peut-être attraper les personnes concernées, ce n'est pas aux autres administrés de payer des services pour fermer le cimetière.

Madame RAVAT : à Châtillon Coligny, et Aillant les cimetières sont-ils fermés ?

Réponse : pas fermé le week-end.

Madame RAVAT : il faut faire venir la gendarmerie pour réduire les nuisances.

Réponse de madame le Maire : la gendarmerie sera informée.

Adjoint technique :

Madame le Maire informe le conseil que notre employé est en arrêt maladie.

Exposition photos du COMICE

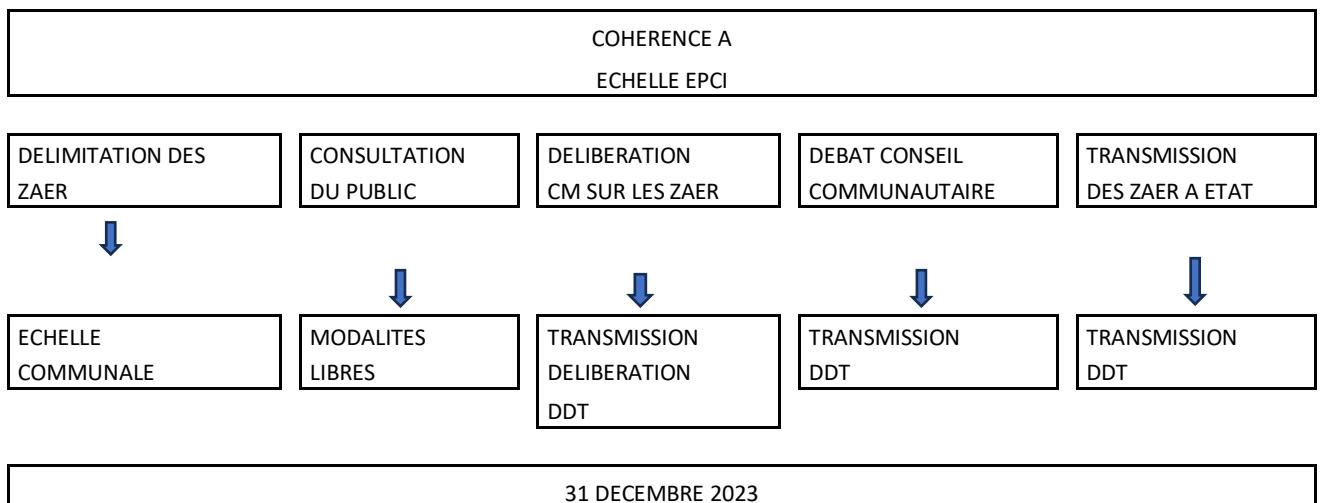
Une exposition photos aura lieu le samedi 21 octobre de 10h30 à 13h00 salle Maryse et Alain Jacquemart

Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais. (CCCFG)

Madame le Maire, fait lecture d'un courrier reçu de la communauté de Communes sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (EnR) a pour ambition de lever les obstacles au déploiement des projets d'Enr.

Les communes sont placées au cœur de la planification territoriale du développement des EnR avec la délimitation de « zones d'accélérations » le calendrier de la démarche.



La méthodologie proposée pour l'échange entre les communes et la 3CFG

1. Transmission par les communes des informations sur l'existant, sur les projets connus et sur l'avancement de leur réflexion (mi-octobre)
2. Travail par groupes de communes limitrophes, pour produire/ou mettre en cohérence les zones d'accélération souhaitées. (Mi-octobre à fin novembre.)
3. Consultation du public à l'échelle communale,
4. Débat en conseil communautaire (décembre),
5. Délibération en conseil municipal,

Si on ne propose rien, c'est la Préfecture qui va nous imposer les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Madame ROBINEAU : c'est pour l'urgence climatique.

Monsieur SAEZ : qu'ont été plus libre de faire ce que l'on voulait sur les communes et que l'état nous imposer beaucoup de choses.

Madame ROBINEAU : remplacement de la chaudière par soit une chaudière à granulés ou une chaudière à fioul bio.

Madame BOISSON : chaudière à fioul bio beaucoup trop chère.

Réponse pour la chaudière à granulés, il faudra condamner les toilettes publiques.

- **TOUR DE TABLE**

Monsieur BRUGON : la haie au cimetière sera taillée quand ?

Réponse quand l'employé sera revenu.

Monsieur SAEZ : les subventions des vélos électrique ?

Réponse : pas de nouvelles.

Monsieur SAEZ : des nouvelles pour l'abri de bus ?

Réponse : La région n'a toujours pas répondu, la commune va les relancer.

Monsieur SAEZ : il y a des TAG sur le parking

Réponse : des photos seront prises et la commune préviendra la gendarmerie.

Monsieur SAEZ : Quelle intérêt d'avoir fait une commission des fêtes, car celle-ci n'avait pas décidé de faire le char pour le comice.

Madame RAVAT : Le char n'est pas beau,

Réponse : la réputation de la commune était ébranlée par certaines rumeurs.

Il est apparu indispensable de participer au défilé. Par ailleurs nous avons eu de nombreux compliments sur la char.

Monsieur SAEZ : Je comprends que le Maire a eu les oreilles qui sifflent, mais le plus important est ce que les administrés pensent et ressentent. Ils sont notamment exaspérés par les actes de vandalisme de quelques jeunes.

Madame ROBINEAU : invite les habitants à porter plaides. Elle-même informe la gendarmerie de tout nouveau fait.

Madame RAVAT : il faut les prendre en flagrant délit.

Monsieur SAEZ : à propos des containers jaune, on avait parlé de les cacher.

Réponse : Se renseigner auprès du SMICTOM

Monsieur DAMIANI : propose de retirer les primes de l'adjoint technique. Il fait ce qu'il veut.

Réponse : à rajouter au prochain conseil municipal.

Madame BOISSON : Il faut ôter les fleurs fanées des bacs.

Réponse : quand l'employé sera revenu.

Madame BOISSON : où met-on l'abri parce qu'il faudrait quand même finir par le monter.

Réponse : A l'étang.

Madame BOISSON : La subvention à l'APE a-t-elle été versée ?

Réponse : oui

Madame BOISSON : Il faut faire des zébras et mettre des panneaux arrêts de bus aux deux arrêts.

Madame BOISSON : Il faut voir avec l'employé pour les implantations des traversants, ne pas attendre début décembre pour s'en occuper.

Madame BOISSON : voir pour des prises multiples isolées pour la façade de la mairie ?

Réponse : l'électricien est prévenu.

Madame BOISSON : Que prévoit-on pour le chauffage du hangar, la norme c'est 18/19°, car une dernière facture de 1500€ pour 3 mois.

Monsieur DAMIANI : mettre les convecteurs sous grilles.

Madame BOISSON : Il faut retirer le drapeau Ukrainien

Réponse : Non, le conseil reste derrière les Ukrainiens.

Madame BOISSON : Les gens sont étonnés que personnes n'ait ouvert l'église cet été.

Madame BOISSON : il faut remettre les anciens rideaux à la salle Maryse et Alain Jacquemart, ou voir à acheter des stores vénitiens.

Réponse : on va remettre les rideaux de la salle Maryse et Alain Jacquemart.

Madame BOISSON : Par suite d'un petit accident de notre employé technique, il faut lui faire une trousse de secours.

Réponse : oui, et il y en aura une également en mairie.

Madame BOISSON : Il faut imposer des horaires fixes à notre adjoint technique.

Réponse : la commune va lui faire un arrêté.

Madame BOISSON : on a demandé par 2 fois à ce que les isoloirs qui sont dans la salle Maryse et Alain Jacquemart soient démontés et ce n'est pas fait en plus ils gênent car ils sont devant les portes des armoires de la Mouv.

Madame BOISSON : Je suis allée à la salle Maryse et Alain Jacquemart et 1 fenêtre était grande ouverte depuis quand ?

Réponse : Très peu de temps car nous nous servons des toilettes de la salle, les jours d'ouverture de la mairie.

Madame BOISSON : Le terrain derrière la salle Maryse et Alain Jacquemart est impraticable, il faut le nettoyer en faisant attention à ne pas mettre de l'herbe chez Madame PELLOUS.

Madame RAVAT : où en sommes-nous du Blason ?

Réponse : c'est en cours.

Madame SALIN : les chemins ne sont pas entretenus.

Madame RAVAT : a-t-on avancé sur le dossier de la déclaration catastrophe naturelle.

Réponse : c'est en cours.

Madame RAVAT : des ronces se trouvent sur le trottoir de la D41.

Réponse : Un courrier sera envoyé au Département.

Madame RAVAT : problème de voisinage.

Réponse : il faut faire appel à un médiateur.

Fin de séance 11h45

Secrétaire
De séance

Maire